

Liban: situation des réfugiés syriens

Papier thématique de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, 11 octobre 2019

Impressum

Éditeur
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Postfach, 3001 Bern
Tel. 031 370 75 75
Fax 031 370 75 00
E-Mail: info@osar.ch
Internet: www.osar.ch
Compte postal: PC 30-1085-7

Langues
français

COPYRIGHT

© 2019 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne
Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Chiffres et données sur les réfugiés syriens au Liban.....	4
2.1	Données démographiques et distribution géographique	5
3	Un statut légal limité.....	5
3.1	Permis de résidence légale	7
3.2	Les réfugiés palestiniens de Syrie	9
4	Renvois, expulsions et retours vers la Syrie.....	10
4.1	Campagne et mesures pour encourager le retour des réfugiés syriens	10
4.2	Retours des réfugiés syriens	12
5	Conditions de vie	12
5.1	Insécurité alimentaire.....	13
5.2	Opportunités de travail et de subsistance	13
5.3	Accès à l'éducation	14
5.4	Accès aux soins de santé.....	15
5.5	Accès à un logement / abri	16
5.6	Assistance humanitaire	18
6	Problèmes de protection pour les femmes et les enfants	19
6.1	Violence basée sur le genre (VBG) et violence sexuelle.....	20
6.2	Travail des enfants et mariage précoces	21
7	Annexes	23

Les recherches de l'OSAR se fondent sur des sources publiquement accessibles, conformément aux standards COI. Lorsque ces sources ne permettent pas de trouver les informations requises dans le temps imparti, l'OSAR fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable. Les personnes de contact peuvent toutefois être anonymisées afin de garantir la protection des sources.

1 Introduction

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) observe les développements au Liban depuis plusieurs années¹. Ce papier thématique traite des questions relatives à la situation des réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban. Il se base sur des informations collectées auprès de personnes de contact lors d'une mission au Liban qui a eu lieu en décembre 2018, sur des informations qui nous ont été transmises par des expert-e-s, ainsi que sur des informations actuelles.

2 Chiffres et données sur les réfugiés syriens au Liban

Près de 1.5 millions de réfugiés syriens au Liban, dont seuls 919 578 sont officiellement enregistrés. Selon les chiffres du *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR), à la fin du mois de septembre 2019, le nombre total de réfugié-e-s syrien-n-e-s enregistré-e-s au Liban se montait à 919 578.² Ce chiffre est en baisse constante depuis le mois de mai 2015, lorsque près de 1 185 241 réfugié-e-s syrien-n-e-s étaient enregistré-e-s au Liban. Ces chiffres sont pourtant trompeurs, puisque cette baisse est surtout due à la décision du gouvernement libanais, en mai 2015, de fermer sa frontière avec la Syrie et d'interdire au HCR d'enregistrer de nouveaux réfugiés provenant de ce pays.³ Dans la réalité, les réfugié-e-s syrien-n-e-s ont continué à affluer dans le pays, mais à un rythme moins soutenu. Les nouveaux réfugiés qui se rendent dans un bureau du HCR pour obtenir de l'aide humanitaire ne sont plus enregistrés, mais simplement inscrits ou référencés (« recorded »), mais sans être comptabilisés et sans recevoir de certificats HCR.⁴ Selon des estimations du gouvernement libanais, cité par le HCR, il y aurait actuellement près de 1.5 millions de réfugié-e-s syrien-n-e-s dans le pays.⁵

Près de 30 000 Palestiniens de Syrie réfugiés au Liban. Il existe près de 30 000 Palestiniens de Syrie au Liban qui ne dépendent pas du HCR, mais de l'*Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient* (UNRWA), et qui pour la plupart ont rejoint d'autres réfugié-e-s palestinien-n-e-s, présent-e-s dans le pays

¹ www.osar.ch/pays-dorigine.html.

² UNHCR, Syria Regional Refugee Response, 30 septembre 2019 : <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71>.

³ Washington Post (WP), Syrian refugees become less welcome in Lebanon, as new entry rules take effect, 5 janvier 2015: www.washingtonpost.com/world/syrian-refugees-become-less-welcome-in-lebanon-as-new-entry-rules-take-effect/2015/01/05/7e412f59-b357-4af4-95a4-5edf3df7af06_story.html?utm_term=.8a6595ec-bcc0.

⁴ WP, Millions of Syrians' lives depend on whether they're designated as 'refugees', 6 mars 2018: www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2018/03/06/why-it-matters-what-we-call-syrian-refugees/?utm_term=.38b1a7d34cdd.

⁵ UNHCR, Lebanon, Fact sheet, février 2019: <http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Lebanon%20Fact%20Sheet%20-%20February%202019.pdf>.

depuis des décennies, dans un des douze camps officiels que compte le pays.⁶ Alors que ces derniers représentaient encore près de dix pourcents de la population libanaise en 2014⁷, leur nombre a considérablement baissé ces dernières années, passant de 450 000 à 175 000 en 2018, la plupart fuyant la pauvreté, les conditions misérables dans les camps et les restrictions imposées par le gouvernement, notamment dans le domaine du travail.⁸

2.1 Données démographiques et distribution géographique

Une majorité de femmes et de jeune de moins de 18 ans. Les 919 578 réfugié-e-s syrien-n-e-s officiellement enregistré-e-s représentent quelques 209 408 familles. La majorité, soit 52 pourcents, sont des femmes. En termes de tranches d'âge, les moins de 18 ans sont les plus nombreux représentant plus de 55 pourcents du total. Les 18-59 ans représentent quant à eux à peu près 42 pourcents. Les personnes âgées (plus de 60 ans) sont peu nombreuses puisqu'elles représentent moins de trois pourcents des réfugiés.⁹

Le gouvernorat de la Bekaa accueille le plus grand nombre de réfugiés. Les réfugié-e-s sont distribué-e-s dans quatre des huit gouvernorats du pays, à savoir la Bekaa, le nord du Nord-Liban, Beyrouth et le Sud-Liban. La Bekaa accueille plus de 37 pourcents des réfugié-e-s, soit 342 348 réfugié-e-s. Le Nord-Liban et Beyrouth se partagent environ un quart des réfugié-e-s chacun, avec respectivement 243 255 réfugié-e-s pour le premier et 228 259 réfugié-e-s pour le second. Finalement, seuls un peu plus de onze pourcents des réfugié-e-s sont localisés dans le gouvernorat du Sud-Liban qui accueille 105 446 réfugié-e-s.¹⁰

A noter qu'officiellement il n'existe pas de camps de réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban. La majorité des réfugié-e-s louent leur hébergement, souvent dans des habitations insalubres comme des bâtiments inachevés ou des garages, tandis que les plus pauvres vivent dans des camps informels.¹¹

3 Un statut légal limité

Pas de législation ni de statut spécifique pour les réfugiés. Le gouvernement libanais n'a pas ratifié la *Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés de 1951* et le protocole additionnel de 1967. Il n'a pas non plus adopté de législation spécifique traitant de la question du statut des réfugié-e-s. Ce statut est principalement déterminé par les dispositions d'un *Memorandum of Understanding* (MOU) signé avec le HCR en septembre 2003. Sur la base de ce MOU, le HCR procède à la détermination du statut de réfugié à l'issue de

⁶ Government of Lebanon and UN Resident and Humanitarian Coordinator for Lebanon, Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020 (2019 update), 31 janvier 2019, p.4: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/67780.pdf>.

⁷ UNRWA, Where we work, 1 juillet 2014: www.unrwa.org/where-we-work/lebanon.

⁸ Al-Jazeera, Why thousands of Palestinian refugees are moving out of Lebanon, 12 décembre 2018: www.aljazeera.com/news/2018/12/thousands-palestinian-refugees-moving-lebanon-181212103907257.html.

⁹ UNHCR, Syria Regional Refugee Response, 30 septembre 2019.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Al-Jazeera, Lebanon: No formal refugee camps for Syrians, 11 mars 2015: www.aljazeera.com/news/2015/03/lebanon-formal-refugee-camps-syrians-150310073219002.html.

laquelle des permis de résidence temporaires sont délivrés afin de permettre au HCR de trouver des solutions durables pour leurs bénéficiaires.¹² En l'absence d'une législation domestique sur les réfugié-e-s, ces derniers ont en fin de compte un statut légal qui n'est pas différent de celui des étrangères et étrangers dont le statut est réglementé par la *Law Regulating the Entry and Stay of Foreigners in Lebanon and their Exit from the Country* de 1962.¹³

Pas de possibilité d'intégration locale pour les réfugiés. La position du gouvernement est que le Liban n'est pas un pays d'asile et qu'en conséquence, il ne peut être question d'intégration locale pour les réfugié-e-s. Cette position a été réitérée dans divers documents de planification de l'assistance aux réfugié-e-s syrien-n-e-s¹⁴. Ainsi, pour le gouvernement libanais, les deux seules solutions durables pour les réfugié-e-s syrien-ne-s sont le retour en Syrie et la réinstallation vers des pays-tiers.¹⁵

Des réfugiés considérés comme des « personnes temporairement déplacées ». Présent dans le pays depuis 1963, le HCR a dû composer avec la position du gouvernement, se concentrant sur l'établissement d'un « espace de protection » pour les réfugié-e-s. Les compromis trouvés entre le HCR et le gouvernement libanais se reflètent dans la terminologie utilisée dans les documents officiels traitant de la crise syrienne et de ses conséquences pour le Liban.¹⁶

Ainsi pour le gouvernement libanais, il convient de se référer aux réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban comme des « personnes temporairement déplacées ». Les terminologies suivantes sont utilisées pour les désigner¹⁷ :

- « Syriens déplacés » : cette catégorie se réfère aux citoyennes et aux citoyens syriens qui ont trouvé refuge au Liban, y compris les enfants nés au Liban ;
- « Personnes déplacées de Syrie » : cette catégorie fait référence aux citoyennes et aux citoyens syriens qui ont trouvé refuge au Liban, qu'ils soient enregistrés ou non avec le HCR. Sont aussi inclus-e-s en fonction du contexte les réfugié-e-s Palestinien-n-e-s de Syrie.

¹² US Library of Congress, Refugee Law and Policy: Lebanon, 21 juin 2016: www.loc.gov/law/help/refugee-law/lebanon.php.

¹³ Heinrich Böll Stiftung, The Right to Belong to a Political Community at the Example of the Legal Situation of Refugees in Lebanon, 11 juillet 2018: <https://lb.boell.org/en/2018/07/11/right-belong-political-community-example-legal-situation-refugees-lebanon>.

¹⁴ Voir notamment le Regional Refugee & Resilience Plan 2015-16, publié en décembre 2014 par UNDP/UNHCR où il est mentionné que «The Government of Lebanon stresses on all occasions its longstanding position reaffirming that Lebanon is neither a country of asylum, nor a final destination for refugees, let alone a country of resettlement.»: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/3RP-Report-Lebanon-final.pdf>.

¹⁵ Dans la dernière mise à jour du Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020 (2019 update), publié en janvier 2019 par le gouvernement du Liban et le Coordinateur résident de l'aide humanitaire au Liban, il est précisé que « The position of the Government of Lebanon is that any form of local integration is unconstitutional and, therefore, not an option. The Government considers that the only durable solution being available for displaced Syrians in Lebanon is their safe return to Syria, in accordance with applicable norms of international law and taking into full consideration the vital interests of Lebanon as a host country. Resettlement to third countries is seen as an alternative durable solution. », p.18.

¹⁶ Government of Lebanon and UN Resident and Humanitarian Coordinator for Lebanon, Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020 (2019 update), 31 janvier 2019, p.4.

¹⁷ Ibid.

- « Réfugiés Palestiniens de Syrie » : cette catégorie fait référence aux dizaines de milliers de Palestiniens ayant fui la Syrie.

Pour sa part, les Nations Unies considèrent que la fuite des Syriens de la Syrie représente un « mouvement de réfugiés », que ceux-ci recherchent une protection internationale et qu'ils satisfont probablement aux critères de la définition d'une personne réfugiée.¹⁸

3.1 Permis de résidence légale

Frontière avec la Syrie fermée en 2015, visa requis. Restrictions sur le droit de résidence. Dans un effort pour réduire le flux de réfugiés syriens entrant au Liban, le gouvernement a décidé en janvier 2015 de fermer la frontière avec la Syrie et d'obliger les réfugiés syriens à obtenir un visa.¹⁹ En mai, le gouvernement a également mis en place des restrictions sur les droits de résidence des réfugiés syriens déjà présents dans le pays et ordonné au HCR de suspendre l'enregistrement de nouveaux réfugiés.²⁰ Alors qu'en principe le gouvernement continue d'offrir des permis de résidence, les conditions d'obtention de ces permis sont tellement ardues et onéreuses que dans la pratique la plupart des réfugiés se retrouvent dans l'impossibilité de renouveler leurs permis ou d'en obtenir de nouveaux.²¹

Des conditions d'obtention d'un permis de résidence très restrictives pour les réfugiés non enregistrés. Mineurs non accompagnés de plus quinze ans exclus. De fait, les restrictions mises en place en janvier 2015 ont divisé les réfugiés syriens cherchant à obtenir un permis de résidence en deux catégories : celles et ceux qui sont enregistrés avec le HCR et qui possèdent donc un certificat HCR, et celles et ceux qui ne le sont pas et qui pour rester légalement dans le pays doivent trouver un sponsor libanais. Alors que celles et ceux qui possèdent le certificat du HCR peuvent, en principe, renouveler leur permis de résidence gratuitement, celles et ceux qui en sont dépourvus et qui doivent trouver un sponsor doivent s'acquitter d'une somme de 200 dollars, soit l'équivalent de 200 francs suisses, pour renouveler annuellement leur permis.²² Ces personnes doivent également fournir des papiers d'identité et des documents d'hébergement. Les enfants de moins de quinze ans peuvent en principe renouveler leur permis de résidence gratuitement, mais leur demande est liée au statut légal du chef de famille.²³ Selon un rapport conjoint de *Intersos* et *Mixed Migration Centre* datant d'août 2017, il est impossible pour les mineurs non accompagnés âgés de plus de quinze ans de régulariser leur situation. Dès l'âge de quinze ans, les réfugiés syriens sont obligés d'avoir leur propre permis de résidence, séparé de celui de

¹⁸ Government of Lebanon and UN Resident and Humanitarian Coordinator for Lebanon, Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020 (2019 update), 31 janvier 2019, p.4.

¹⁹ Public Radio International (PRI), Sorry, we're full — Lebanon ends its open border policy for Syrian refugees, 6 janvier 2015: www.pri.org/stories/2015-01-06/sorry-were-full-lebanon-ends-its-open-border-policy-syrian-refugees.

²⁰ Maja Janmyr, UNHCR and the Syrian refugee response: negotiating status and registration in Lebanon, 17 novembre 2017, p.396: www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13642987.2017.1371140.

²¹ Heinrich Böll Stiftung, The Right to Belong to a Political Community at the Example of the Legal Situation of Refugees in Lebanon, 11 juillet 2018.

²² WP, Millions of Syrians' lives depend on whether they're designated as 'refugees', 6 mars 2018.

²³ Human Rights Watch (HRW), "I Just Wanted to be Treated like a Person", How Lebanon's Residency Rules Facilitate Abuse of Syrian Refugees, 12 janvier 2016: www.hrw.org/report/2016/01/12/i-just-wanted-be-treated-person/how-lebanons-residency-rules-facilitate-abuse.

leurs parents, mais pour l'obtenir un tuteur légal doit être présent pour signer le document. Ce vide légal est, selon ce rapport, confirmé par la constatation qu'aucun-e des mineur-e-s non-accompagné-e-s interviewé-e-s n'avait de résidence légale.²⁴

Plus de trois-quarts des réfugiés syriens n'ont pas de permis de résidence et de documents d'identification. Risques élevés d'arrestations et accès limité aux services de base. En 2018, le *Conseil norvégien pour les réfugiés* (NRC) estimait que 76 pourcents des réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban n'avaient pas de résidence légale et de documents d'identification.²⁵ Sans documents d'identification, il est impossible de faire une demande de visa et donc d'obtenir une résidence légale, obligatoire pour les réfugié-e-s dès l'âge de quinze ans. En conséquence, ces personnes sont constamment à la merci d'arrestations et de détentions et voient leur liberté de mouvement drastiquement réduite. Ces contraintes limitent également l'accès à l'éducation et aux services de base.²⁶ Selon *Intersos* et *Mixed Migration Centre* (MMC), les ressortissant-e-s syrien-n-e-s qui n'ont pas de résidence légale et qui sont arrêté-e-s par les autorités, sont en principe, sujet à la déportation. Ces menaces ont facilité les abus aux mains des forces de sécurité, l'exploitation financière, la violence, les inculpations et les mises en détention, ce qui a impacté de manière négative les conditions de vie des réfugié-e-s syrien-n-e-s mineur-e-s non-accompagné-e-s.²⁷ L'absence d'une résidence légale a d'autres conséquences fâcheuses pour les réfugié-e-s, comme par exemple l'impossibilité d'obtenir un certificat de naissance pour les enfants nés au Liban.²⁸ Sans ce certificat, et donc sans preuve d'affiliation familiale, les enfants ne peuvent légalement retourner en Syrie, y suivre l'école et avoir accès aux services publics.

Un statut fragile qui limite l'accès aux services de soins de santé, mais qui permet quand même de bénéficier de l'assistance humanitaire. Selon la *représentante d'une ONG libanaise active dans la défense des droits humains*, rencontrée par l'OSAR à Beyrouth en décembre 2018, les réfugié-e-s syrien-n-e-s qui sont arrivé-e-s au Liban après 2015 et qui n'ont donc pas de carte d'enregistrement du HCR et de résidence légale ne peuvent pas accéder aux services de soins de santé.²⁹ Toutefois, comme l'a confirmé la *représentante d'une ONG internationale au Liban* par courriel à l'OSAR, l'absence d'une carte d'enregistrement du HCR ou de résidence légale n'est pas un critère d'éligibilité pour bénéficier de l'assistance de la part du HCR, d'autres agences des Nations Unies ou encore d'ONG internationales ou locales.³⁰

Assouplissement des règles d'obtention d'un certificat de naissance depuis avril 2018. Permis de résidence temporaire pour les réfugiés de quinze à 18 ans sur présentation d'extraits de documents civils. Dans un développement positif, le gouvernement libanais a

²⁴ Intersos & Mixed Migration Centre (MMC), *On my own: Protection challenges for unaccompanied and separated children in Jordan, Lebanon and Greece*, 31 août 2017, p.22: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UASC_Online_Version.pdf.

²⁵ Norwegian Refugee Council (NRC), *Welcoming a positive turn for refugees in Lebanon*, 31 mai 2018: www.nrc.no/news/2018/june/welcoming-a-positive-turn-for-refugees-in-lebanon/.

²⁶ NRC, *Syrian refugees deprived of basic human rights*, 10 décembre 2017: www.nrc.no/news/2017/december/syrian-refugees-deprived-of-basic-human-rights/.

²⁷ Intersos & MMC, *On my own: Protection challenges for unaccompanied and separated children in Jordan, Lebanon and Greece*, 31 août 2017, p.22.

²⁸ NRC, *The challenge of birth registration in Lebanon for refugees from Syria*, p.7: www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/the-challenges-of-birth-registration-in-lebanon-for-refugees-from-syria.pdf.

²⁹ Renseignement fourni à l'OSAR lors d'un entretien qui s'est tenu à Beyrouth le 4 décembre 2018.

³⁰ Renseignement fourni à l'OSAR par courriel le 25 juin 2019.

décidé en avril 2018 d'assouplir les règles d'obtention d'un certificat de naissance, ce qui va en principe permettre à tous les enfants de réfugié-e-s syrien-n-e-s né-e-s au Liban après janvier 2011 d'obtenir un certificat de naissance et donc des documents d'identification. Selon NRC, une autre concession du gouvernement libanais a été de permettre à des jeunes réfugié-e-s syrien-n-e-s âgé-e-s de quinze à 18 ans d'obtenir un permis de résidence temporaire en produisant des extraits de documents civils.³¹ Le HCR précise qu'avant cette décision, les réfugié-e-s qui avaient fêté leur quinzième anniversaire au Liban et qui souhaitent renouveler leur permis de résidence devaient fournir une carte d'identité nationale ou un passeport. A noter toutefois que ces extraits de documents civils doivent avoir été émis moins de deux ans avant. Par ailleurs, cette exception n'est pas valable pour les réfugié-e-s qui sont âgé-e-s de plus de 18 ans.³²

3.2 Les réfugiés palestiniens de Syrie

Des camps spécifiques pour les réfugiés palestiniens de Syrie qui sont sous-financés et mal gérés. Les réfugiés palestiniens de Syrie dépendent de l'UNRWA. On estime que près de 30 000 réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban sont des Palestinien-e-s.³³ Ces personnes avaient trouvé refuge en Syrie après la guerre arabo-israélienne de 1948-49. Depuis le début de la crise syrienne et leur arrivée au Liban, elles font face au même système de discrimination légale et sociale que les Palestinien-n-e-s arrivé-e-s durant les décennies précédentes. A la différence des autres réfugié-e-s syrien-n-e-s, les Palestinien-n-e-s sont contraint-e-s d'intégrer les camps de réfugié-e-s réservés aux Palestinien-n-e-s qui sont notoirement sous-financés car dépendant de l'UNRWA. Leur manque de statut légal, à l'instar des autres réfugié-e-s syrien-n-e-s, les expose à des amendes et au risque de déportation. Ils ont aussi perdu la plupart des droits civils qu'ils avaient en Syrie. Selon la *représentante d'une ONG internationale* qui travaille avec les réfugié-e-s palestinien-n-e-s de Syrie, rencontrée à Beyrouth en décembre 2018, il existe douze camps officiels et 30 camps informels. La gestion de ces camps serait souvent chaotique sur fond de rivalité entre partis politiques responsables de la gestion des camps. Une des différences majeures entre les réfugié-e-s syrien-n-e-s et les réfugié-e-s palestinien-n-e-s de Syrie est que pour ces derniers-ières il n'existe pas de perspective de retour en Syrie.³⁴ Selon le *représentant d'une autre ONG internationale*, également rencontré par l'OSAR à Beyrouth en décembre 2018, les réfugié-e-s palestinien-n-e-s sont les « réfugié-e-s oublié-e-s ». Ils et elles ont l'interdiction de quitter les camps et de travailler et dépendent entièrement de l'assistance donnée par l'UNRWA.³⁵

Un durcissement des conditions d'entrée au Liban des réfugié-e-s palestinien-n-e-s de Syrie. Entre 2013 et 2014, des lois restrictives ciblant spécifiquement les Palestinien-n-e-s de Syrie ont rendu les exigences de visa plus difficiles à remplir et ont forcé un grand nombre de réfugié-e-s palestinien-n-e-s de Syrie à franchir la frontière de manière illégale. En 2013,

³¹ NRC, Welcoming a positive turn for refugees in Lebanon, 31 mai 2018.

³² UNHCR Lebanon, Operational update - Lebanon January-June 2018, 30 juin 2018, p.2: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR-2018_Operational-update_Q1-Q2_EN.pdf.

³³ Government of Lebanon and UN Resident and Humanitarian Coordinator for Lebanon, Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020 (2019 update), 31 janvier 2019, p.4.

³⁴ Renseignement fourni à l'OSAR lors d'un entretien qui s'est tenu à Beyrouth le 7 décembre 2018.

³⁵ Renseignement fourni à l'OSAR lors d'un entretien qui s'est tenu à Beyrouth le 3 décembre 2018.

les réfugié-e-s palestinien-n-e-s de Syrie avaient la possibilité d'obtenir des permis de résidence valable pour trois mois et renouvelables gratuitement après une année. Après cette période toutefois, le processus de renouvellement du visa et du permis de résidence est devenu relativement onéreux. En 2014, la moitié des réfugié-e-s palestinien-n-e-s de Syrie ne disposaient pas de visa valable. Les étudiant-e-s palestinien-n-e-s dépourvu-e-s de visa n'ont par exemple pas accès aux services de l'UNRWA.³⁶

4 Renvois, expulsions et retours vers la Syrie

4.1 Campagne et mesures pour encourager le retour des réfugiés syriens

Impact important sur les services de base comme l'éducation ou la santé due à la présence des réfugiés syriens. Appauvrissement de la population. La présence d'un si grand nombre de réfugié-e-s syrien-n-e-s –ils et elles représenteraient un quart de la population totale de près de 6 millions – sur une période aussi longue a inévitablement eu des conséquences économiques, sociales et financières importantes. Cela a impacté de manière négative la capacité du gouvernement à assurer les prestations de base du service public, comme l'éducation ou les soins de santé. Selon la *Banque mondiale* (BM), la population du pays a également subi un appauvrissement significatif, avec près de 200 000 nouveaux pauvres depuis le début de la crise syrienne, qui sont venus s'ajouter au un million de Libanais-e-s vivant déjà sous le seuil de pauvreté. Entre 250 000 et 300 000 Libanais-e-s, la plupart des jeunes sans qualifications, auraient également perdu leurs emplois pendant cette période.³⁷

Déclarations de hauts responsables appelant au retour des réfugiés syriens, même en l'absence de solutions politique à la crise en Syrie. En octobre 2017, le *Ministère des affaires étrangères* annonçait un plan pour encourager le retour des réfugié-e-s syrien-n-e-s à travers l'adoption d'un ensemble de mesures restrictives à l'encontre des réfugié-e-s, y compris une limitation de l'assistance humanitaire et des mises en détention. Bien que le plan ait ensuite été abandonné, il est représentatif d'un ressentiment croissant contre les réfugié-e-s syrien-n-e-s dans le pays.³⁸ Toujours en octobre 2017, le président du Liban, *Michel Aoun*, annonçait qu'il était temps pour les réfugié-e-s syrien-n-e-s de quitter le Liban et de rentrer en Syrie, soulignant qu'il n'était pas nécessaire d'avoir au préalable trouvé une solution politique à la crise en Syrie.³⁹ En août 2018, *Gabran Bassil*, *Ministre libanais des affaires étrangères*, déclarait qu'il n'y avait aucune raison pour les réfugié-e-s syrien-n-e-s de rester au Liban puisque de nombreuses régions en Syrie étaient maintenant sans danger et pouvaient

³⁶ Migration Policy Institute (MPI), A Fragile Situation: Will the Syrian Refugee Swell Push Lebanon Over the Edge?, 21 février 2019: www.migrationpolicy.org/article/syrian-refugee-swell-push-lebanon-over-edge.

³⁷ Banque mondiale (BM), The World Bank in Lebanon, 11 octobre 2018: www.worldbank.org/en/country/lebanon/overview.

³⁸ Carnegie endowment for international peace, Pushing Syrian Refugees to Return, 1 mars 2018: <https://carnegieendowment.org/sada/75684>.

³⁹ Reuters, Lebanon's president says the country can't handle Syrian refugees anymore and wants them to return home, 16 octobre 2017: www.businessinsider.com/r-lebanon-president-calls-for-return-of-syrian-refugees-from-lebanon-2017-10?r=US&IR=T.

donc accueillir ces derniers-ières.⁴⁰ En juin 2019, le ministre rajoutait que près de trois-quarts des réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban n'étaient pas sous la menace d'une persécution politique ou de risques sécuritaires et ils et elles ne restaient au Liban que pour des motifs économiques.⁴¹ Selon le *New York Times* (NYT), la campagne menée par le *Ministre des affaires étrangères* depuis le début de l'année 2019 pour inciter au retour des réfugié-e-s est la plus agressive depuis le début de la crise avec le recours à des slogans nationalistes tels que « Lebanon above all ».⁴²

La communauté internationale accusée par le gouvernement de décourager les réfugiés syriens de rentrer. En juin 2018, *Gabran Bassil*, a annoncé que le gouvernement allait prendre des mesures de rétorsion contre le HCR, accusé d'intimider et de décourager les réfugié-e-s syrien-n-e-s souhaitant retourner en Syrie. Celui-ci a par ailleurs estimé que l'assistance fournie aux réfugiés au Liban les décourageaient de rentrer en Syrie.⁴³ En juin 2019, le ministre évoquait même une « conspiration internationale » visant à établir les réfugié-e-s syrien-n-e-s de façon permanente au Liban sur le modèle des réfugié-e-s palestinien-n-e-s.⁴⁴

Expulsions de réfugiés syriens de leur logement. Autre signe de la pression croissante sur les réfugié-e-s, pendant l'année 2017, plus de 13 000 réfugié-e-s syrien-n-e-s ont été expulsé-e-s de leurs logements.⁴⁵ En juin 2019, le gouvernement a commencé à appliquer des lois qui étaient rarement mises en œuvre jusque-là, avec comme conséquences la fermeture de magasins détenus par des Syrien-n-e-s ou employant des Syrien-n-e-s ou la démolition dans les camps de réfugié-e-s de toute structure trop « permanente ».⁴⁶

Déportations vers la Syrie. Selon HRW, en avril 2019, le gouvernement libanais a déporté seize Syriens arrivés au Liban par avion. Au moins cinq d'entre eux étaient enregistrés comme réfugiés auprès du HCR et treize d'entre eux ont fait part de leur peur d'être persécutés ou torturés à leur retour en Syrie. Selon des ONG, citées par HRW, au moins 30 Syriens, tous étant arrivés à l'aéroport international Hariri, ont été déportés vers la Syrie depuis le début de l'année 2019.⁴⁷ Toujours selon HRW, en mai 2019, le directeur de la Sûreté Générale a pris la décision de renvoyer systématiquement en Syrie tout-e ressortissant-e syrien-n-e qui aurait traversé la frontière de manière illégale. Selon la *National News Agency*, une agence de presse étatique, citée par HRW, ce sont plus de 300 Syrien-n-e-s qui auraient été déporté-e-s en Syrie entre mai et juillet 2019.⁴⁸

⁴⁰ Al-Jazeera, Lebanese FM: No reason for Syria refugees to stay in Lebanon, 20 août 2018:

www.aljazeera.com/news/2018/08/lebanese-fm-reason-syria-refugees-stay-lebanon-180820111201055.html.

⁴¹ The Guardian, Thousands of Syrian refugees could be sent back, says Lebanese minister, 15 juin 2019:

www.theguardian.com/world/2019/jun/15/thousands-of-syrian-refugees-could-be-sent-back-says-lebanese-minister.

⁴² New York Times (NYT), In Lebanon, Syrian Refugees Face New Pressure to Go Home, 20 juin 2019:

<https://www.nytimes.com/aponline/2019/06/20/world/middleeast/ap-ml-lebanon-syrian-refugees.html>.

⁴³ The Guardian, Thousands of Syrian refugees could be sent back, says Lebanese minister, 15 juin 2019

⁴⁴ New York Times (NYT), In Lebanon, Syrian Refugees Face New Pressure to Go Home, 20 juin 2019

⁴⁵ UNHCR, Evictions of Syrian Refugees in 2017, 31 mars 2018: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/63041.pdf>.

⁴⁶ New York Times (NYT), In Lebanon, Syrian Refugees Face New Pressure to Go Home, 20 juin 2019

⁴⁷ HRW, Lebanon: Syrians Summarily Deported from Airport, 24 mai 2019: www.hrw.org/news/2019/05/24/lebanon-syrians-summarily-deported-airport.

⁴⁸ HRW, Lebanon: Syrian Refugee Shelters Demolished, 5 juillet 2019: www.hrw.org/news/2019/07/05/lebanon-syrian-refugee-shelters-demolished.

4.2 Retours des réfugiés syriens

Accord entre le gouvernement libanais et le gouvernement syrien en 2018 pour faciliter le retour de réfugiés. Le gouvernement libanais affirme que plus de 170 000 réfugiés syriens seraient rentrés en Syrie entre décembre 2017 et mars 2019. Seuls 14 500 réfugiés seraient rentrés en 2018 selon le HCR. Selon *Amnesty International* (AI), en juillet 2018, le gouvernement libanais a annoncé qu'il avait conclu un accord avec le gouvernement syrien pour faciliter le retour des réfugié-e-s syrien-n-e-s.⁴⁹ En mars 2019, le président Michel Aoun, a demandé à l'Union européenne et à la France d'aider au retour des réfugié-e-s syrien-n-e-s, soulignant que 167 000 réfugié-e-s syrien-n-e-s avaient déjà quitté le Liban pour retourner en Syrie, sans préciser toutefois sur quelle période portaient ces chiffres.⁵⁰ Selon des chiffres de la Sûreté Générale, cités par AI, 172 046 réfugié-e-s seraient rentré-e-s en Syrie entre décembre 2017 et mars 2019.⁵¹ De son côté, le HCR estimait que seuls 14 500 réfugié-e-s syrien-n-e-s étaient rentré-e-s en Syrie depuis le Liban pendant l'année 2018.⁵² Cette importante différence de chiffres pourrait s'expliquer en partie par le fait que le HCR ne tient compte que des retours de réfugié-e-s syrien-n-e-s enregistré-e-s.

Des conditions non propices au retour en Syrie selon le HCR. En juin 2019, le HCR estimait que les conditions en Syrie n'étaient pas encore remplies pour assurer un retour des réfugié-e-s en toute sécurité et dignité. Selon l'agence pour les réfugiés, il subsistait de sérieux risques pour les civil-e-s à travers le pays et un retour prématuré pourrait avoir un impact négatif sur les réfugié-e-s et également contribuer à déstabiliser davantage la région.⁵³

5 Conditions de vie

Des conditions de vie difficiles largement liées à l'absence de résidence légale. Insécurité alimentaire et accès limité à des ressources économiques. Selon la dernière évaluation du HCR sur la vulnérabilité des réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban, ces derniers-ières sont plus vulnérables que jamais.⁵⁴ Près de trois-quarts sont âgé-e-s de quinze ans et plus, n'ont pas de résidence légale et courent ainsi un sérieux risque de se faire arrêter et peut-être déporter.⁵⁵ Pour survivre, ces personnes sont aussi forcées d'accepter des emplois précaires et mal payés, la plupart du temps dans le secteur informel. L'accès limité à des ressources économiques rend difficile la satisfaction des besoins de bases, notamment l'alimentation. Plus les ménages sont économiquement fragiles, plus ils ont du mal à satisfaire leurs

⁴⁹ Amnesty International (AI), Q&A - Why are returns of refugees from Lebanon to Syria premature?, 12 juin 2019, p.1 : www.amnesty.org/download/Documents/MDE1804812019ENGLISH.pdf.

⁵⁰ Middle East Monitor (MEMO), Lebanon president calls for EU help to return Syria refugees, 13 mars 2019: www.middleeastmonitor.com/20190313-lebanon-president-calls-for-eu-help-to-return-syria-refugees/.

⁵¹ AI, Q&A - Why are returns of refugees from Lebanon to Syria premature?, 12 juin 2019.

⁵² UNHCR, Global Trends, Forced displacement, 20 juin 2019, p.29: www.unhcr.org/5d08d7ee7.pdf.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ UNHCR, Yearly UN Study: Syrian Refugees in Lebanon Accumulated More Debt in 2018 than Ever Before, 26 décembre 2018: www.unhcr.org/lb/12040-yearly-un-study-syrian-refugees-in-lebanon-accumulated-more-debt-in-2018-than-ever-before.html.

⁵⁵ Al-Jazeera, Lebanon forcibly returns 100 stranded Syrian refugees, 8 janvier 2016: www.aljazeera.com/news/2016/01/lebanon-forcibly-returns-100-stranded-syrian-refugees-160108181532635.html.

besoins alimentaires. Un tiers des ménages font face à une insécurité alimentaire et 69 pourcents vivent en dessous du seuil de pauvreté.⁵⁶ En 2018, la dette moyenne par ménage atteignait 1016 dollars US, ou environ 1000 francs suisses, une augmentation de 97 dollars US par rapport à l'année précédente.⁵⁷

Logements insalubres et risques d'expulsions. Le manque de ressources économiques réduit également la capacité des réfugié-e-s à payer des loyers et à se loger. De plus en plus de réfugié-e-s vivent dans des logements insalubres et surpeuplés. Officiellement, le gouvernement n'autorise pas les camps et on estime que seul quinze pourcents vivent dans des camps informels. La majorité vit dans des immeubles résidentiels situés dans des villes ou villages, souvent à la merci des propriétaires. En 2017 et 2018, des milliers de réfugié-e-s ont été expulsé-e-s de leurs logements.⁵⁸

5.1 Insécurité alimentaire

Plus d'un tiers des réfugiés sont victimes d'une insécurité alimentaire modérée à sévère. Selon le HCR, seuls dix pourcents des réfugié-e-s sont à l'abri de l'insécurité alimentaire.⁵⁹ Malgré certains progrès observés en 2018, plus d'un tiers des réfugié-e-s font face à une insécurité alimentaire modérée à sévère, c'est-à-dire que ces personnes ont des déficits alimentaires importants ou sévères et elles doivent souvent mettre en place des stratégies d'adaptation négatives souvent irréversibles pour se nourrir, comme par exemple vendre leurs possessions ou actifs productifs ou encore contracter des dettes. La majorité, ou 57 pourcents, n'est affectée par l'insécurité alimentaire que de manière marginale, c'est-à-dire qu'elle a une consommation alimentaire tout juste adéquate mais qui ne nécessite pas de recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles ou non-durables.⁶⁰

5.2 Opportunités de travail et de subsistance

Des réfugiés qui n'ont pas le droit de travailler. La plupart n'ont accès qu'à des emplois précaires et mal payés avec le risque constant d'être arrêté. La majorité des réfugié-e-s syrien-n-e-s n'ont qu'un accès très limité au marché du travail libanais. En février 2013, le *Ministère du travail* a émis une circulaire qui autorisait les travailleurs-euses syrien-n-e-s à occuper des postes qui étaient jusque-là réservés au Libanais-e-s, notamment dans le domaine de la construction, de l'électricité et de la vente. De nombreux-euses Syrien-n-e-s étaient déjà actifs-ives dans ces secteurs, mais ils et elles travaillaient sans permis.⁶¹ Cependant, les réfugié-e-s syrien-n-e-s enregistré-e-s avec le HCR n'ont pas le droit de travailler au Liban. Selon HRW, lorsque ces personnes renouvèlent leur permis de résidence celles-ci doivent signer un document où elles s'engagent à respecter cette interdiction. Toute violation

⁵⁶ UNHCR, VASyR 2018 - Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon, décembre 2018, p.1: <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67380>.

⁵⁷ Ibid., p.99

⁵⁸ HRW, Liban : Expulsions massives de réfugiés syriens par des municipalités, 20 avril 2018: www.hrw.org/fr/news/2018/04/20/liban-expulsions-massives-de-refugies-syriens-par-des-municipalites.

⁵⁹ UNHCR, VASyR 2018 - Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon, décembre 2018, p.129.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Lea Bou Khater, Labour Policy and Practice, août 2017: www.undp.org/content/dam/lebanon/docs/CrisisPreventionRecovery/SupplementArticles/16Supp/PEACE%20BUILDING%202016%20july%202017%20p4.pdf.

de cet accord expose ces réfugié-e-s à un risque d'arrestation et de déportation.⁶² Malgré cette interdiction de travail et les risques encourus, les réfugié-e-s syrien-n-e-s sont nombreux-euses à chercher du travail pour pouvoir nourrir leurs familles. Les opportunités de travail se limitent souvent à des emplois à court terme mal rémunérés. Les employeurs-euses confisquent souvent les papiers d'identité, les passeports et les permis de résidence pour celles et ceux qui en possèdent.⁶³

Une exploitation des réfugiés favorisée par l'absence de résidence légale. Selon HRW, l'absence de résidence légale rend les réfugié-e-s syrien-n-e-s plus facilement exploitables par leurs employeurs-euses qui les forcent à accepter des conditions de travail difficiles. Les femmes sont également vulnérables à l'exploitation sexuelle de la part de ces mêmes employeurs-euses et cela sans qu'elles aient la possibilité de demander la protection de l'État libanais. Même celles et ceux qui ont trouvé un sponsor libanais ne s'en sortent pas mieux car ces personnes se retrouvent totalement dépendantes du bon vouloir de ce sponsor sans être protégés par la loi libanaise sur le travail.⁶⁴

5.3 Accès à l'éducation

Malgré les mesures mises en place par le gouvernement libanais, en 2017-2018, 55 pourcents des enfants réfugiés syriens ne recevaient pas d'éducation formelle. Selon le HCR, il y a aujourd'hui 488 000 enfants syriens enregistrés comme réfugié-e-s au Liban qui sont en âge d'aller à l'école (3-18 ans).⁶⁵ Si l'on ajoute les enfants syriens non-enregistrés mais connus par le HCR car ils ont formulé une demande d'enregistrement, ce chiffre grimpe même à 625 222 (chiffres datant de 2017).⁶⁶ Depuis 2011, le gouvernement a mis en place des mesures pour permettre à ces enfants d'accéder à l'école publique. Pour l'année scolaire 2017-2018, 349 écoles sur un total de 1288 accueillent des enfants réfugiés syriens. Avec le soutien financier de la communauté internationale, la capacité d'accueil pour les enfants réfugiés syriens est passée progressivement à 220 842 pour l'année scolaire 2017-2018. A ce chiffre il faut ajouter 62 905 enfants syriens qui sont inscrits dans une école semi-privée, ce qui amène le total d'enfants réfugiés syriens qui reçoivent une éducation formelle à 283 747. Ces efforts ont donc été clairement insuffisants puisque 55 pourcents des enfants n'ont pas pu encore intégrer le système scolaire.⁶⁷

Pauvreté et absence de résidence légale comme obstacles majeurs à l'éducation. Les principaux obstacles à la scolarisation des enfants sont largement liés à la situation économique précaire à laquelle font face l'écrasante majorité des familles de réfugiés syriens.

⁶² HRW, "I Just Wanted to be Treated like a Person", How Lebanon's Residency Rules Facilitate Abuse of Syrian Refugees, 12 janvier 2016.

⁶³ Lea Bou Khater, Labour Policy and Practice, août 2017.

⁶⁴ HRW, "I Just Wanted to be Treated like a Person", How Lebanon's Residency Rules Facilitate Abuse of Syrian Refugees, 12 janvier 2016.

⁶⁵ UNHCR, VASyR 2018 - Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon, décembre 2018, p.62.

⁶⁶ No lost Generation, We made a promise. Ensuring learning pathways and protection for Syrian children and youth, avril 2018, p.4: www.nolostgeneration.org/sites/default/files/webform/contribute_a_resource_to_nlg/401/brussels-conference-education-report.compressed.pdf.

⁶⁷ European Union (EU), EU Regional Trust Fund in Response to the Syrian Crisis, Action Document for EU Trust Fund to be used for the decisions of the Operational Board, 10 septembre 2018, p.7: https://ec.europa.eu/trustfund-syria-region/sites/tfsr/files/eutf_final_ad_education_lebanon_revised_after_the_june_board_2018.pdf.

Même si l'école publique est gratuite, les familles doivent quand même s'acquitter de frais, notamment pour couvrir les coûts de transport. Incapables de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, de nombreuses familles ont besoin du revenu supplémentaire que les enfants peuvent amener en travaillant dans la rue, dans la construction ou dans les champs. Ces contraintes économiques ont été aggravées depuis 2015 par les restrictions liées à l'obtention d'un permis de résidence légale. En effet, selon HRW, les familles dépourvues de résidence légale ont une liberté de mouvement réduite et également plus de mal à trouver un travail, ce qui diminue leur capacité de couvrir les coûts liés à l'éducation et renforce la probabilité qu'elles demandent à leurs enfants de travailler. Si l'école est éloignée de lieu de résidence de l'enfant et que celui-ci doit passer des postes de contrôle pour s'y rendre, alors il est probable que les parents préfèrent de pas l'y envoyer pour justement éviter ces contrôles qui révéleraient leur situation illégale.⁶⁸ Lors d'une visite de l'OSAR dans un camp de réfugié-e-s syrien-n-e-s situé dans une région isolée du Sud Liban, il a été confirmé que même si les enfants du camp avaient en principe le droit d'aller à l'école publique, l'absence de transports publics et la présence de postes de contrôle sur le chemin de l'école rendaient cette option impossible. En conséquence, les enfants du camp étaient dépendants du passage régulier d'une ONG libanaise qui fournissait une éducation itinérante dans une salle de classe improvisée.⁶⁹ Un autre obstacle à l'éducation est d'ordre linguistique. Au Liban, les cours sont données en anglais ou en français, deux langues que les enfants syriens ne maîtrisent pas.⁷⁰

5.4 Accès aux soins de santé

Un système de santé sous pression. Tensions entre réfugiés syriens et la population libanaise. L'arrivée massive des réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban depuis 2011 a pesé lourdement sur le système de santé libanais, en particulier dans les régions frontalières déjà historiquement mal desservies. La majorité des réfugié-e-s s'établissant surtout dans ces régions habitées par les Libanais-e-s les plus pauvres, le résultat a été que ces régions ont été disproportionnellement impactées par la crise avec comme conséquence un accroissement de la vulnérabilité socio-économique de ces deux groupes de population. Cela a également contribué à des tensions et une augmentation de la compétition entre ces groupes pour accéder aux services de base comme les soins de santé.⁷¹

La majorité des réfugiés syriens a accès à des soins de santé primaires et aux hôpitaux. Les soins d'urgence sont couverts par le HCR à une hauteur qui varie de 75 à 90 pourcents, mais certaines maladies, comme le cancer, ne sont pas couvertes. Selon le HCR, la majorité des réfugié-e-s syrien-n-e-s, ou 87 pourcents des ménages, a accès à des soins de santé au Liban, principalement via des centres de santé primaires (PHC), mais également des hôpitaux ou des services de santé mobiles. Le principal obstacle à l'accès aux PHC est le coût (coût du transport, coût du service/traitement/médicament), mais la moitié des ménages reçoivent une aide financière et sept pourcents ont accès à des soins gratuits. Seuls

⁶⁸ HRW, How Lebanon's Residency Policy Keeps Syrian Children Out of School, 19 juillet 2016:

www.hrw.org/news/2016/07/19/how-lebanons-residency-policy-keeps-syrian-children-out-school.

⁶⁹ Renseignement fourni à l'OSAR lors d'une visite d'un camp informel au Sud Liban le 6 décembre 2018.

⁷⁰ UNHCR, 5 challenges to accessing education for Syrian refugee children, 4 août 2016: www.unhcr.org/innovation/5-challenges-to-accessing-education-for-syrian-refugee-children/.

⁷¹ Claudia Trupa et al., Utilization of primary health care services among Syrian refugee and Lebanese women targeted by the ICRC program in Lebanon: a cross-sectional study, 15 mars 2019: www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6420751/.

20 pourcents des ménages paient l'entier des prestations de soins de santé.⁷² Selon le *Lebanon Humanitarian INGO Forum*, bien que le HCR couvre 75 pourcents des coûts pour des soins d'urgence et des soins obstétriques (90 pourcents pour les familles les plus pauvres), les réfugié-e-s doivent quand même s'acquitter des 10-25 pourcent restants en plus des frais de consultation, des médicaments et des frais de transports. Des maladies telles que le cancer ou des maladies du sang ne sont pas couvertes par l'assurance « NextCare » du HCR et les possibilités de soutien financiers alternatifs sont très limitées.⁷³

En dépit du soutien financier du HCR, les coûts représentent quand même un sérieux obstacle à l'accès aux soins. L'absence de liberté de mouvement pour les réfugiés sans-papiers est un autre problème. Selon un rapport de *Brookings*, 85 pourcents des frais de santé primaire des réfugié-e-s syrien-n-e-s au Liban sont payés par le HCR, avec un soutien également de la part de la *Banque mondiale* et des ONG locales et internationales. Les établissements de santé secondaire et tertiaire sont essentiellement privés et les coûts représentent un obstacle majeur pour les réfugié-e-s syrien-n-e-s dont la grande majorité vit en dessous du seuil de pauvreté.⁷⁴ Selon le *Lebanon Humanitarian INGO Forum*, outre le coût, d'autres obstacles aux soins de santé incluent la méconnaissance, la capacité limitée des fournisseurs de soins et le déni de services. Ces obstacles forcent un grand nombre de réfugié-e-s à reporter des traitements médicaux avec le risque que leur santé se détériore. Le fait que la majorité des réfugié-e-s n'a pas de résidence légale exacerbe ces problèmes d'accès puisque les réfugié-e-s craignent de traverser des postes de contrôle de peur de se faire arrêter.⁷⁵

5.5 Accès à un logement / abri

Pas de « camps de réfugiés syriens » au Liban. Selon le souhait du gouvernement libanais, il n'y a aucun camp de réfugié-e-s formel dans le pays. Les réfugié-e-s syrien-n-e-s ont donc été forcé-e-s de s'établir dans des villages et des « Informal Tented Settlements » (établissements informels de tentes).⁷⁶

Deux-tiers des familles de réfugiés habitent dans des bâtiments résidentiels. Trois familles sur dix habitent des logements ne satisfaisant pas aux standards minimaux. Selon le HCR, en 2018, 66 pourcents des ménages habitaient dans des bâtiments résidentiels, un chiffre en diminution par rapport à 2017. Les ménages dont le chef de famille est une femme avaient plus de probabilité d'habiter dans des logements non résidentiels et des logements temporaires (44 pourcents) comparé à des ménages dont le chef de famille était un homme (32 pourcents). Pour la majorité des réfugié-e-s, le loyer était le facteur déterminant dans le choix du logement. Les ménages qui habitaient dans des logements temporaires

⁷² UNHCR, VASyR 2018 - Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon, décembre 2018, p.70.

⁷³ Lebanon Humanitarian INGO Forum, The impact of lack of residency on Syrian Refugees in Lebanon's access to Healthcare, septembre 2017: [http://lhif.org/uploaded/Items/7cb604c0b9284416a5d3ffecdc6e43aHealth%20%20pager%20\[Final%20Sept%202017\].pdf](http://lhif.org/uploaded/Items/7cb604c0b9284416a5d3ffecdc6e43aHealth%20%20pager%20[Final%20Sept%202017].pdf).

⁷⁴ Brookings Institution, The challenges in providing health care to Syrian refugees, 15 novembre 2018: www.brookings.edu/blog/future-development/2018/11/15/the-challenges-in-providing-health-care-to-syrian-refugees/.

⁷⁵ Lebanon Humanitarian INGO Forum, The impact of lack of residency on Syrian Refugees in Lebanon's access to Healthcare, septembre 2017.

⁷⁶ Al-Jazeera, Lebanon: No formal refugee camps for Syrians, 11 mars 2015

(principalement des tentes) payaient en moyenne 58 dollars US, l'équivalent de 58 francs suisses, par mois pour se loger. Les ménages qui habitaient dans des logements non résidentiels payaient en moyenne 149 dollars US par mois contre 221 dollars pour ceux qui habitaient dans des logements résidentiels. Le HCR estime que trois ménages sur dix habitent dans des logements ne satisfaisant pas aux normes en la matière (« substandard shelters ») et six pourcents dans des logements considérés comme dangereux, principalement en raison de toits endommagés ou de risques d'effondrement du logement. Un tiers des réfugié-e-s vivent dans des logements ou des abris surpeuplés (moins de 4.5 m2 par personne).⁷⁷

Expulsions de près de 25 000 de réfugiés syriens depuis 2017. Depuis 2017, des milliers de réfugié-e-s ont été expulsé-e-s de leurs logements. Dans un rapport d'avril 2018, HRW rapportait que treize municipalités du Liban avaient expulsé de force un total de 3664 réfugié-e-s pendant la période allant de 2016 au premier trimestre de 2018, apparemment en raison de leur nationalité ou religion. Selon HRW, ces expulsions ont principalement ciblées des Syrien-n-e-s et étaient donc discriminatoires. La plupart des municipalités concernées sont à majorité chrétienne. L'organisation de défense des droits humains a également déploré l'absence de mesures de protection de la part du gouvernement.⁷⁸ Selon le HCR, en tout ce sont 13 700 Syrien-n-e-s qui ont été expulsé-e-s en 2017 si l'on ajoute également celles et ceux qui ont été expulsés pour ne pas avoir payé leurs loyers ou en raison d'autres disputes avec leur propriétaire ou encore celles et ceux qui ont été expulsés pour des raisons de sécurité.⁷⁹ Selon le HCR, le nombre d'expulsions a légèrement baissé pendant l'année 2018 avec un total de 11 300 expulsions, principalement concentrées dans les gouvernorats de Bekaa, du Liban Nord et de Nabatiyeh.⁸⁰ A la fin de l'année 2018, six pourcents des ménages interrogés par le HCR ont indiqué avoir été victimes d'une expulsion durant leur séjour au Liban et trois pourcents ont rapporté avoir reçu un avis ou une menace d'expulsion dans les six derniers mois.

Destruction de logements de réfugiés et démantèlement forcé. En juillet 2019, HRW s'alarmait du fait que l'armée libanaise avait détruit 20 logements de réfugié-e-s arguant du fait que ceux-ci ne se conformaient pas aux codes d'habitation, par ailleurs rarement appliqués. L'armée a également forcé des réfugié-e-s qui vivaient dans des abris semi-permanents sur des terres agricoles dans la municipalité d'Arsal à démanteler les murs en béton et les toits de leurs logements et à les remplacer avec des matériaux moins protecteurs, faute de quoi leurs logements seraient démolis. Selon HRW, ces mesures, qui concernent plus de 3500 familles, font exercer une pression illégitime sur les réfugié-e-s syrien-n-e-s dans le but de les pousser à quitter le pays.⁸¹

Des foyers pour mineurs souvent réservés aux enfants libanais. Un mineur non-accompagné sur cinq vit dans la rue. Selon l'ONG *Intersos*, en ce qui concerne l'accès à un logement, la situation des réfugié-e-s syrien-n-e-s qui sont mineur-e-s non-accompagné-e-s est particulièrement difficile. Il n'existe pas de système de protection alternatif des enfants au Liban qui puisse fournir des foyers d'accueil, des possibilités d'adoption ou des refuges

⁷⁷ UNHCR, VASyR 2018 - Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon, décembre 2018, p.40.

⁷⁸ HRW, Lebanon: Mass Evictions of Syrian Refugees, 20 avril 2018: www.hrw.org/news/2018/04/20/lebanon-mass-evictions-syrian-refugees.

⁷⁹ UNHCR, Evictions of Syrian Refugees in 2017, mars 2018.

⁸⁰ UNHCR, In Focus: Evictions of Syrian Refugees in Lebanon in 2018, février 2019: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/68333.pdf>.

⁸¹ HRW, Lebanon: Syrian Refugee Shelters Demolished, 5 juillet 2019.

accessibles. Le peu de refuges qui existent sont souvent réservés aux enfants libanais et il est difficile pour un enfant syrien d'y entrer. Par ailleurs, les réfugié-e-s syrien-n-e-s mineur-e-s non-accompagné-e-s évitent souvent ces refuges, car y rester serait un obstacle pour trouver un travail et renvoyer de l'argent à leurs familles en Syrie, ce qui, selon *Intersos*, est une des principales raisons de la présence des mineur-e-s non-accompagné-e-s syrien-n-e-s au Liban. Un autre problème est que, selon la loi libanaise, seuls les enfants qui résident légalement au Liban ont le droit d'être placés dans un refuge. En cas de présence illégale, un juge est obligé d'amener l'enfant à la police avec le risque d'être arrêté et mis en détention. Selon des sources informelles, consultées par *Intersos*, près de 20 pourcents des enfants non-accompagnés au Liban vivent seuls dans la rue, car ils ne peuvent pas payer le loyer d'un logement.⁸²

5.6 Assistance humanitaire

Moins de la moitié du programme d'assistance pour les réfugiés syriens au Liban a été financée en 2018. Des donateurs de plus en plus réticents avec comme conséquences une diminution des prestations des agences humanitaires. En 2018, les Nations Unies ont estimé avoir besoin de 2.3 milliards de dollars pour financer les projets d'assistance au Liban rassemblés dans le *Lebanon Crisis Response Plan* (LCRP). Sur cette somme, seuls 970 millions de dollars, soit 42 pourcents, ont pu être trouvés. Des financements externes au plan, d'un montant de 131 millions de dollars, ont porté le financement total de la réponse humanitaire de la communauté internationale au Liban à 1.1 milliard de dollars. Pour l'année 2019, les Nations Unies ont estimé avoir besoin d'un montant à peine inférieur à celui de l'année précédente, autour de 2.24 milliards de dollars.⁸³ Ces dernières années, les donatrices et donateurs se sont montrés de plus en plus réticents à financer cette assistance, avec comme conséquences des coupes dans l'assistance humanitaire touchants même les plus vulnérables. En 2017, le LCRP n'a été financé qu'à hauteur de 45 pourcents, forçant le HCR à réduire le nombre de bénéficiaires de son aide directe en espèces (« multi-purpose cash assistance »). Alors que 70 pourcents des réfugié-e-s syrien-n-e-s enregistré-e-s auprès du HCR étaient éligibles pour recevoir cette aide, au final, seuls 17 pourcents des réfugié-e-s l'ont reçu.⁸⁴ En septembre 2018, le HCR annonçait qu'il avait un besoin urgent de 270 millions de dollars pour financer l'aide aux réfugié-e-s syrien-n-e-s les plus vulnérables, dont 73 millions pour les Syrien-n-e-s déplacé-e-s en Syrie et 196.5 millions pour les réfugié-e-s hébergé-e-s dans les pays voisins, dont le Liban.⁸⁵

Une aide en cash pour les familles les plus vulnérables. 33 000 familles en ont profité en 2018 alors que le HCR estime que 84 000 familles en auraient besoin. Outre une aide pour couvrir les soins de santé, déjà mentionnée plus haut, un certain nombre de réfugié-e-s ont également accès à une aide humanitaire fournie par des agences des Nations

⁸² Intersos & MMC, On my own: Protection challenges for unaccompanied and separated children in Jordan, Lebanon and Greece, 31 août 2017, p.24.

⁸³ Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Financial Tracking Service (FTS), Lebanon 2018, 1 octobre 2019: <https://fts.unocha.org/countries/124/summary/2018>.

⁸⁴ Humanitarian Policy Group (HPG), Dignity and displaced Syrians in Lebanon - 'There is no karama here', novembre 2018, p.1: www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12532.pdf.

⁸⁵ UNHCR, UNHCR 2018 Critical funding needs - Syrian refugees and IDPs (September 2018), 11 septembre 2018: <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/unhcr-2018-critical-funding-needs-syrian-refugees-and-idps-september>.

Unies et des ONG. Le *Multi-Purpose Cash Assistance Programme* (MCAP) du HCR, qui vise les familles les plus vulnérables, est principalement distribué sous forme de paiements en espèces, à retirer aux guichets automatiques (ATM) ce qui permet aux familles de décider elles-mêmes comment utiliser l'argent. En 2017, près de 30 000 familles, parmi les plus vulnérables ont reçu chaque mois la somme de 175 dollars. En 2018, le nombre de familles bénéficiaires se montait à 33 000. Cette aide est principalement utilisée pour payer le loyer (62 USD), pour acheter de la nourriture (34 USD) et pour couvrir les dépenses de santé (24 USD). Les familles utilisent également cet argent pour rembourser des dettes (22 USD).⁸⁶ Pour 2019, le HCR estime que 84 000 familles de réfugié-e-s syrien-n-e-s vulnérables auraient besoin de cette assistance en espèces, mais qu'en raison des ressources limitées, seuls 33 000 familles pourront en bénéficier.⁸⁷ Cela ne représente que 39 pourcents des familles vulnérables, ou à peine plus de trois pourcents des réfugié-e-s syrien-n-e-s officiellement enregistré-e-s. La majorité des réfugié-e-s bénéficient également d'une assistance de soutien pour l'hiver payée en espèces et en fournitures essentielles. Pour l'hiver 2018-2019, ce sont près de 890 000 personnes qui en ont bénéficié.⁸⁸

Programme d'aide alimentaire. Le PAM fournit également des rations alimentaires aux réfugié-e-s syrien-n-e-s à travers un programme gouvernemental d'aide aux familles les plus démunies, y compris des familles libanaises. Cette aide, qui se monte à 27 dollars par mois et par personne, permet d'acheter à travers une carte de débit des aliments auprès de marchands locaux.⁸⁹ En 2018, ce sont plus de 695 000 personnes qui ont bénéficié de cette aide.⁹⁰

Assistance pour réfugiés avec des besoins spécifiques. Les réfugié-e-s avec des besoins spécifiques, comme les victimes de violences sexuelles ou des enfants exposés à des risques d'abus, ont également accès à des services supplémentaires fournis par le HCR ou des partenaires. Ces services peuvent inclure des conseils, un soutien et suivi psychologique, des activités éducationnelles, une formation ou une assistance médicale, financière ou matérielle. Un programme du HCR appelé « Protection cash assistance management programme (PCAP) » permet d'aider certains individus dans des situations particulièrement difficiles. Ce programme a permis d'assister 2000 réfugiées dans la première moitié de 2018.⁹¹

6 Problèmes de protection pour les femmes et les enfants

Droits des femmes limités au Liban. Fortes inégalités hommes-femmes. Faible réponse du gouvernement pour lutter contre la traite des femmes et l'exploitation sexuelle. Le Liban est un pays où les droits des femmes restent très limités et où les inégalités entre

⁸⁶ UNHCR Lebanon, Multi-Purpose Cash Assistance Programme (MCAP), Outcome Monitoring Report 2018 Round 2, p.3, août 2018: <http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Lebanon%20multipurpose%20cash%20assistance%20monitoring.pdf>.

⁸⁷ UNHCR Lebanon, Fact sheet, Lebanon February 2019, février 2019, p.5.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ UNHCR Lebanon, Basic assistance, pas de date, accès le 26 juin 2019: www.unhcr.org/lb/basic-assistance.

⁹⁰ World Food Programme (WFP), Lebanon Annual Country Report 2018, Country Strategic Plan 2018-2020, 2019, p.8, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000104227/download/>.

⁹¹ UNHCR Lebanon, Operational update - Lebanon January-June 2018, 30 juin 2018, p.4.

hommes et femmes sont particulièrement fortes. Selon HRW, malgré certains progrès, notamment l'adoption en 2014 d'une loi qui criminalise la violence domestique (à l'exception du viol conjugal), le Liban reste un pays où l'environnement législatif autorise explicitement la violence et la discrimination envers les femmes. Il n'y a par exemple pas de code civil régissant les questions de divorce, de droits à la propriété ou de garde d'enfants. Les femmes sont systématiquement désavantagées par les tribunaux religieux autonomes qui se prononcent sur ces questions. Il n'y a pas non plus d'âge minimum pour le mariage et les tribunaux religieux autorisent parfois le mariage de filles de 15 ans. Il y a également, selon HRW, un cruel manque de coordination au niveau de la réponse du gouvernement pour lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle qui semble particulièrement affecter les femmes et filles réfugiées syriennes.⁹²

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les femmes syriennes, mais aussi leurs enfants, victimes de déplacement forcé se retrouvent dans des situations de précarité et de vulnérabilité, exposées à de forts risques de violence sexiste et sexuelle.

6.1 Violence basée sur le genre (VBG) et violence sexuelle

Une violence basée sur le genre à l'encontre des femmes réfugiées syriennes qui est exacerbée par les politiques discriminatoires du gouvernement libanais et le contexte de déplacement forcé. Dans un rapport de février 2016, AI s'inquiétait que le manque de soutien de la communauté internationale et les politiques discriminatoires du gouvernement libanais avaient créé des conditions propices à l'exploitation des femmes réfugiées syriennes et aux abus à leur encontre. Une assistance internationale insuffisante et le refus du gouvernement de renouveler les permis de résidence ont mis ces femmes dans une position précaire et les ont exposées à des abus de la part des personnes en position de pouvoir, notamment les propriétaires de logements, les employeurs-euses et même la police.⁹³ Selon l'ONG *Women's Refugee Commission*, les principaux problèmes VBG auxquels font face les femmes syriennes réfugiées au Liban sont la violence domestique, la violence sexuelle, l'exploitation et les mariages forcés. Dans bien des cas, ces problèmes existaient déjà en Syrie, mais ils ont souvent été exacerbés par le contexte de déplacement forcé dans lequel se trouvent ces femmes. Les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ont souvent peur ou honte ou sont trop traumatisées pour signaler ou dénoncer les auteurs de ces attaques. Une des conséquences est que l'étendue et la portée de ces problèmes sont généralement sous-déclarés et donc sous-estimés. Le fait également que le Liban ne soit pas signataire de la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés* réduit les protections légales pour ces femmes.⁹⁴

⁹² HRW, Lebanon: 5 Steps to Improve Women's Rights, 8 mars 2018: www.hrw.org/news/2018/03/08/lebanon-5-steps-improve-womens-rights.

⁹³ AI, Lebanon: Refugee women from Syria face heightened risk of exploitation and sexual harassment, 2 février 2016: www.amnesty.org/en/latest/news/2016/02/lebanon-refugee-women-from-syria-face-heightened-risk-of-exploitation-and-sexual-harassment/.

⁹⁴ Women's Refugee Commission, The Call to action on Protection from Gender-based Violence in Emergencies, décembre 2016, p.4-5: www.womensrefugeecommission.org/issues/gender-based-violence/research-and-resources/1479-call-to-action-gbv-protection-in-emergencies.

6.2 Travail des enfants et mariage précoces

Des enfants réfugiés syriens exposés aux pires formes de travail. Les restrictions dans l'accès au marché du travail pour les réfugié-e-s syrien-n-e-s ont conduit, selon HRW, à une augmentation du travail des enfants, celui-ci devenant essentiel à la survie des ménages. Un rapport du *Bureau international du travail* (BIT) datant de 2015, cité par HRW, montre que ces enfants sont exposés aux pires formes de travail des enfants, comme par exemple le travail agricole forcé ou le travail de rues dans les centres urbains.⁹⁵

Presque un enfant réfugié sur dix, entre treize et quinze ans, travaille au Liban. Une proportion qui double pour les enfants entre seize et 17 ans. Importantes disparités selon le sexe avec nettement plus de garçons qui travaillent. Le HCR estime que près de neuf pourcents des enfants âgés entre treize et quinze ans ont un travail. Ces chiffres cachent une disparité importante selon le sexe de l'enfant, puisque le pourcentage est de 14.5 pourcents pour les garçons et de 3.2 pourcents pour les filles. C'est dans la tranche d'âge 16-17 ans que les enfants sont les plus nombreux à travailler avec plus d'un enfant sur cinq (22 pourcents) déclarant avoir un emploi. Encore une fois, les garçons sont nettement plus concernés (36 pourcents) que les filles (4.8 pourcents).⁹⁶

Des enfants exposés à des mauvais traitements, du harcèlement et la violence. Selon *Lea Bou Khater*, une chercheuse universitaire qui travaille pour le *Consultation and Research Institute* (CRI), les garçons sont plus nombreux à travailler que les filles et sont généralement actifs dans les magasins de coiffeurs, les restaurants, les supermarchés, dans la construction ou dans l'agriculture. De leurs côtés, les filles travaillent surtout dans le secteur domestique, ménager et dans l'agriculture. Selon la chercheuse, les garçons aussi bien que les filles sont exposés à des mauvais traitements, du harcèlement et de la violence.⁹⁷

Des enfants souvent engagés dans des activités de mendicité et de vente dans la rue. Des mineurs non-accompagnés davantage exposés à la violence et à l'exploitation en raison de l'absence de parents ou de tuteur. Selon *Intersos*, la plupart des mineur-e-s non-accompagné-e-s interrogé-e-s ont rapporté avoir un travail épuisant et travailler de longues heures. Leur salaire dépend d'une combinaison de facteurs y compris l'âge, le sexe et le statut légal. Dans les zones urbaines, les garçons travaillent surtout dans les garages, les restaurants, la collecte d'ordures ou comme portiers. Les filles, elles, vendent des habits, font du travail domestique ou travaillent dans des magasins de coiffure, des boulangeries ou des supermarchés. Il est aussi courant pour ces enfants de faire du colportage ou la manche. Une étude qui portait sur plus de 1500 enfants, essentiellement syriens vivant à Beyrouth et à Tripoli, a démontré que le type de travail le plus courant était la mendicité (43 pourcents), suivi par la vente dans la rue (37 pourcents). Le revenu moyen était de onze dollars, ou l'équivalent de onze francs suisses, avec des différences importantes allant de neuf dollars par jour pour la mendicité et le lavage de pare-brise à 21-36 dollars pour des activités illicites

⁹⁵ HRW, "I Just Wanted to be Treated like a Person", How Lebanon's Residency Rules Facilitate Abuse of Syrian Refugees, 12 janvier 2016.

⁹⁶ Lebanon Inter-Agency Coordination, In Focus: Child Labour in Lebanon, novembre 2018: <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67049>.

⁹⁷ Lea Bou Khater, Labour Policy and Practice, août 2017.

ou la prostitution. L'absence de parents ou de tuteur, mais aussi de résidence légale, expose les mineur-e-s non-accompagné-e-s à davantage de risques d'exploitation.⁹⁸

Une pauvreté grandissante qui entraîne une hausse du travail des enfants et augmente également le risque de mariage forcé d'enfants mineurs. Un choix parfois dicté par des considérations sécuritaires de protection de l'enfant. Selon le responsable d'une organisation humanitaire, cité par *VOA News*, la pauvreté grandissante des réfugié-e-s syrien-n-e-s augmente sérieusement le risque que les enfants doivent quitter l'école et trouver un travail pour aider financièrement leurs familles. La pauvreté augmente également le risque que les parents choisissent de marier leurs enfants, même mineurs.⁹⁹ Selon des chiffres datant de 2016, le pourcentage de mariages forcés avoisinerait les 22 pourcents.¹⁰⁰ Selon l'UNICEF, outre le fait que marier sa fille permet de diminuer le nombre de bouches à nourrir, certaines familles feraient également ce choix pour assurer la sécurité physique de leurs enfants et éviter les menaces de violences sexuelles et le harcèlement sexuel fréquent dans les camps de réfugié-e-s informels.¹⁰¹

⁹⁸ Intersos & MMC, On my own: Protection challenges for unaccompanied and separated children in Jordan, Lebanon and Greece, 31 août 2017, p.25.

⁹⁹ VOA News, Poverty for Syrian Refugees in Lebanon Could Push Children to Marry and Work, 9 janvier 2018: www.voanews.com/a/syrian-refugees-struggle-to-survive-in-lebanon/4201156.html.

¹⁰⁰ Arte, Les mariages forcés d'enfants syriens réfugiés, 20 février 2016: <https://info.arte.tv/fr/les-mariages-forces-denfants-syriens-refugies>.

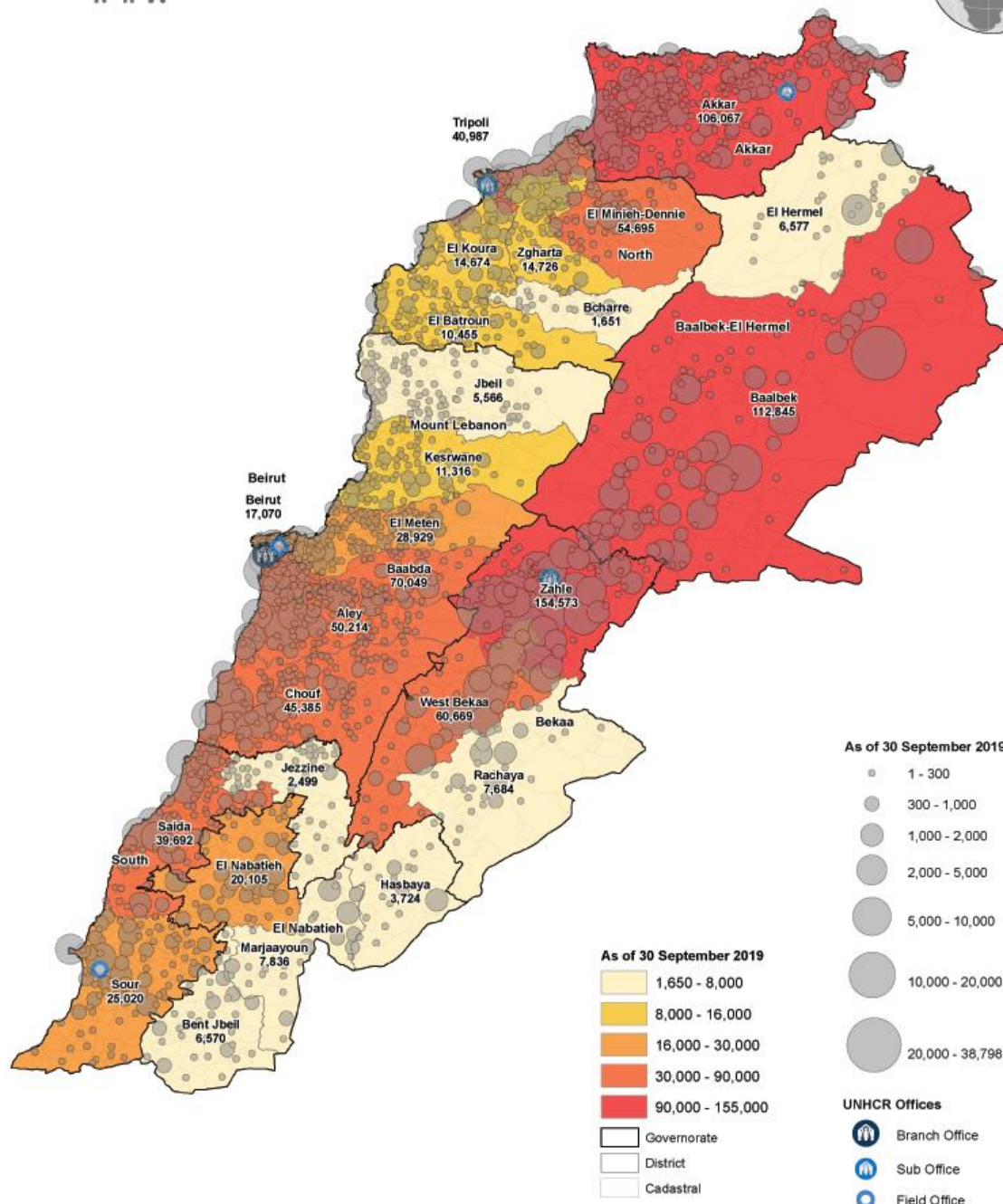
¹⁰¹ UNICEF, Des enfants syriens contraints de quitter l'école, voire de se marier pour survivre, 23 janvier 2017: www.unicef.org/french/infobycountry/lebanon_94424.html.

7 Annexes

Distribution des réfugiés syriens au Liban par district



Total No. of Refugees **919,578**



Source: UNHCR, Map of Registered Syrian Refugees by District in Lebanon as of 30 September 2019, 11 octobre 2019: <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/71728>

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancré dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l'OSAR est l'association faîtière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur le Liban d'autres pays d'origine des réfugiés sous www.osar.ch/pays-dorigine.

Le bulletin de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/newsletter.